



ASSOCIATION FRANÇAISE
DES COORDONNATEURS HOSPITALIERS

BOURSE «PROJET DE RECHERCHE Paramédicale»

GROUPE RECHERCHE
AFCH

Frédérique DEMONT
Jérôme LIBOT

Pourquoi une (ou plusieurs) bourse(s) recherche ?

- Pour valoriser le travail des professionnels paramédicaux et les équipes de Coord PMOT
- Pour évaluer des pratiques et/ou innover
- Motive la collaboration interprofessionnelle
- Destinée aux infirmier(e)s exerçant dans le champ du don d'organes et de tissus, et dont l'objectif est de soutenir un travail de recherche clinique portant sur cette activité de soins



Conditions Générales d'obtention

- Les candidats infirmier(e)s, doivent être adhérent de l'AFCH depuis une année au moins et à jour de leur cotisation avant le dépôt de candidature.
- La soumission de plusieurs projets par un même candidat sur une même bourse n'est pas autorisée.
- Les candidatures doivent être soumises exclusivement via le bureau de l'AFCH



Les candidats s'engagent :

- à mentionner l'AFCH (soutien, financement) dans toute forme de communication scientifique relative à ce travail.
- à remettre un bilan de suivi dans l'année qui suit la fin des travaux, et décrivant l'utilisation des fonds. Ce bilan devra être adressé au bureau de l'AFCH
- à envoyer un rapport (ou la publication) à l'AFCH
- à présenter leur travail au cours d'une session dédiée aux Journées de l'AFCH dans les 3 ans qui suit l'attribution de la bourse.



Conditions Particulières

- Le candidat doit être infirmier(e), exercer en réanimation
- Le sujet du travail de recherche clinique doit porter sur les soins infirmiers encadrant le don d'organes et de tissus et l'accompagnement des proches.
- Le travail de recherche doit faire l'objet d'un accord de l'encadrement administratif du professionnel, de la direction des soins de son établissement, de la DRC si elle existe, et d'un aval du responsable d'unité fonctionnelle.



Composition du dossier de Bourse:

1. **Un résumé du projet.** 1 page si supérieur = projet non recevable.
2. **Un bref exposé de l'état actuel du sujet de recherche:** La description du service clinique où sera effectué le travail ainsi que les conditions de faisabilité (délais de réalisation, environnement humain et/ou technique, promoteur).
3. **Un engagement du service,** précisant le niveau d'encadrement/accompagnement du candidat dans le projet.
4. **Un plan de financement détaillé** et les **autres sources de financement** (obtenues et/ou attendues) du projet, quels qu'en soient les origines et les montants.
5. **Le matériel et méthodes utilisés, les méthodes statistiques** et les **résultats attendus.**
6. S'il s'agit d'un **travail de recherche clinique**, une copie de **l'avis d'un CPP** ou de la **demande d'avis à un CPP** ou à un **comité d'éthique.**
7. **Un curriculum vitae** du candidat (une page maximum avec mention de la date de naissance).
8. **Déclaration de liens d'intérêt :** Les candidats doivent fournir une déclaration factuelle concernant leurs liens ou conflits d'intérêt.



Jury AFCH

- Les membres du jury déclarent leurs éventuels liens d'intérêts financiers et académiques.
- Ils ne se prononcent pas pour les projets pour lesquels il existe un conflit d'intérêt financier ou académique, potentiel ou manifeste, ni pour ceux pour lesquels ils appartiennent à l'unité, hospitalière ou de recherche, du candidat.
- Il est indispensable que les membres du Jury, issus du CA ou d'une des commissions (CE, CCM, CRT et CERC), qui ne pourraient être présents physiquement à l'une ou l'autre des réunions se fassent remplacer par un membre issu de la même instance.

Composition du Jury (8 membres)

- Le Président de l'AFCH, président du Jury
- Le Secrétaire général de l'AFCH
- Deux membres du bureau de l'AFCH



Analyse des dossiers de candidatures

- Les dossiers recevables seront répartis entre les rapporteurs choisis parmi les membres du Jury. Les rapporteurs feront appel à des experts de leurs choix pour l'évaluation des dossiers.
- Chaque projet sera évalué par deux experts. Une grille d'évaluation prédéfinie sera fournie pour permettre le classement des projets.
- Pour chaque bourse, les expertises seront adressées à tous les membres du Jury.
- Les experts ne pourront être liés aux candidats et devront déclarer leurs éventuels liens ou conflits d'intérêt.
- Important 1 : Les bourses ne seront attribuées à des projets demandant un co-financement qu'à la condition que les autres sources de financement soient assurées.
- Important 2 : Le Jury se réserve la possibilité de ne pas attribuer une bourse si aucun des projets soumis ne satisfait aux critères de qualité exigés pour la bourse en question.



Engagement financement

- Partenariat aide financière du laboratoire GETINGE, à la hauteur de 1500 euros
- Recherche active d'autres partenaires et soutiens

The logo for GETINGE, featuring the word "GETINGE" in a bold, white, sans-serif font, followed by a white asterisk-like symbol consisting of six radiating lines.

LANCEZ VOUS !!!

